



Exposé des motifs et projet de décret
accordant un crédit
pour la construction de la Bibliothèque universitaire centrale,
des restaurants et de l'administration générale
de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny

Résumé

Le canton de Vaud est à la veille de terminer une étape marquante du transfert de son Université sur son nouveau site. Avec la mise en service, à la rentrée d'octobre, de la première partie du bâtiment des Facultés des sciences humaines, c'est en effet la majorité des étudiants qui, désormais, travaille à Dorigny. Venus rejoindre leurs camarades de la Faculté des sciences qui s'y trouvaient déjà, les étudiants en droit, des hautes études commerciales, de l'Ecole de français moderne et de trois sections de la Faculté des lettres porteront à environ 2400 l'effectif de ceux pour qui Dorigny sera le lieu de leurs études. Rappelons qu'au dernier semestre d'hiver, les étudiants étaient au nombre de 3500 pour toute l'Université — compte non tenu des étudiants en médecine qui resteront en ville, près du Centre hospitalier universitaire vaudois.

Le centre de gravité de l'Université étant ainsi déplacé à Dorigny, le moment est venu d'y transférer les organismes nécessaires à sa direction, à son animation et à sa vie. C'est ce qu'indiquait déjà le « Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le plan directeur des Facultés des sciences morales, de la Bibliothèque universitaire centrale et des locaux communs de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny » soumis en automne 1973 au Grand Conseil et adopté par lui (référence : 295-R. 17/73). Il y était décrit ce qu'allait être la suite des travaux, après que satisfaction ait été donnée aux besoins prioritaires de l'Université par la construction du Collège prépeutique et du bâtiment des sciences physiques. Le programme prévoyait trois étapes pour la réalisation des projets intéressant les zones des locaux communs et des sciences humaines. La première est terminée : le bâtiment des Facultés des sciences humaines sera inauguré le 15 novembre 1977 et

il s'agit maintenant d'entreprendre très exactement ce que le chapitre 4 du rapport précité intitule « Deuxième étape — Bibliothèque universitaire centrale et locaux communs ».

Toutefois, la capacité des locaux communs et de la Bibliothèque centrale étant celle fondée sur un programme de dix ans au moins, il y aura au début un surplus de place. Ce surplus sera utilisé pour loger des locaux d'enseignement. L'Université a songé à y placer la section de biologie, dont les locaux accusent un état de vétusté inquiétant. Une étude a été faite à ce sujet et montre que le bâtiment des locaux communs ne peut, sans frais considérables, être transformé en vue d'y recevoir une partie de la Faculté des sciences avec ses laboratoires et ses locaux techniques. En revanche, on peut y placer avantageusement l'un des éléments des sciences humaines, la Faculté des lettres, par exemple, laquelle entretient avec la bibliothèque des liens très étroits.

L'investissement nécessaire à la construction de cette deuxième étape, à son équipement et à l'acquisition de livres pour la bibliothèque centrale est de 57 800 000 francs et sera partagé entre le canton de Vaud et la Confédération. La part vaudoise de cet investissement s'élève à 30 540 000 francs, montant du crédit demandé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Exposé des motifs

1. Site - Organisation des études - Projet général

1.1. Le site

Le « Plan directeur de la Cité universitaire vaudoise de Lausanne-Dorigny », approuvé en décembre 1967 par le Grand Conseil, répartit dans le terrain les diverses activités de l'Université qui sont en premier lieu l'enseignement et la recherche, mais aussi la gestion et la direction du corps universitaire, ainsi que la satisfaction des besoins nécessaires à la vie et à l'animation de l'Université, tels que les installations sportives et les réfectoires. Cette répartition est maintenant bien connue du Grand Conseil et il suffit donc de la rappeler très brièvement (voir le plan de situation). A l'est du terrain, les Facultés des sciences humaines, à l'ouest les instituts de la Faculté des sciences, au sud les installations sportive et au centre, au pied des frondaisons de la colline de Dorigny sur territoire de la commune d'Ecublens, la zone de la bibliothèque centrale, du rectorat et de l'administration, des restaurants et de l'aula.

1.2. Les études

Depuis 1970, différents bureaux d'architectes du canton ont été consultés. Ils ont élaboré plusieurs avant-projets respectant les lignes directrices fixées

par l'architecte en chef du BUD et ayant, parmi leurs objectifs importants, celui surtout d'intégrer les bâtiments au site de façon à en respecter le caractère et la beauté. Ces études exploratoires ont été de la plus grande utilité pour éliminer les options qui n'auraient pas conduit à des résultats satisfaisants. Simultanément, les programmes des trois éléments composant la zone centrale, c'est-à-dire la Bibliothèque universitaire, l'administration générale et les restaurants étaient peu à peu mis au point.

En 1976, on procéda à une épuration de ces programmes qui conduisit à la reprise de l'étude par le responsable du plan directeur. Un plan général fondé sur cette nouvelle étude fut approuvé ensuite par les différents organes que sont le comité directeur du BUD, le rectorat de l'Université et la délégation du Conseil d'Etat pour Dorigny. Un projet général a suivi sur les bases nouvellement définies et plusieurs bureaux d'architectes du canton collaborent à son élaboration définitive. Toutefois, en raison de la complexité du problème posé par l'intégration dans ce site d'éléments aussi disparates qu'une bibliothèque, un bâtiment administratif, des restaurants et une aula, le maître de l'ouvrage tient à garder la haute main sur l'ensemble de l'opération par l'intermédiaire de son architecte en chef qui dirigera une équipe d'architectes et d'ingénieurs.

La liaison entre le comité directeur et les futurs utilisateurs des nouveaux bâtiments sera assurée du côté de ceux-ci par MM. Ernest Giddey, vice-recteur de l'Université, Jean-Pierre Clavel, directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire et Jean Zeissig, directeur administratif de l'Université.

1.3. Le projet général

Comme le précisait le rapport de 1973 au Grand-Conseil, les locaux communs se subdivisent en différents éléments d'inégale importance : la Bibliothèque universitaire centrale, les restaurants, réfectoires et cafétérias, le rectorat et l'administration de l'Université, ainsi qu'une aula.

L'idée générale d'implantation des bâtiments dans le site est de réaliser les programmes de façon à respecter l'harmonie du terrain par l'utilisation des courbes de niveau et le recours à des constructions basses, en terrasses, reliées par un portique ou passage couvert couvrant tout le long de leurs façades sud (voir photo de la maquette ci-après).

Ce passage couvert a une fonction de liaison et de canalisation des circulations piétonnières denses vers les lieux publics, principalement les réfectoires. Par-dessus et en retrait, à l'écart de l'animation, se situe la bibliothèque centrale, répartie sur plusieurs niveaux et dont l'élément le plus volumineux — les magasins de livres — sera abrité dans la colline de Dorigny.

Le bâtiment de l'administration générale, d'un étage sur rez, sera implanté à l'est du terrain, le long de l'allée de platanes.

Enfin, une aula de mille places environ est située entre le bâtiment de la bibliothèque et celui de l'administration.

Chacun des éléments composant les locaux communs est, dans le cadre de cette idée générale, traité en fonction de son programme et des impératifs d'exploitation qui lui sont propres.

Il n'y aura pas d'accès pour les voitures des utilisateurs qui seront stationnées sur un parking situé au nord, à environ 180 mètres des bâtiments ; seuls les véhicules de service pourront circuler dans la zone des locaux communs.

Le projet a été soumis au rectorat de l'Université qui l'a approuvé. Il a été, de même, présenté à la Municipalité d'Ecublens qui en a pris acte avec satisfaction.

1.3.1. La Bibliothèque universitaire centrale

La construction d'une nouvelle bibliothèque universitaire est la conséquence inéluctable du transfert de l'Université à Dorigny, car toute université vit en symbiose avec sa bibliothèque. A l'intérieur du Palais de Rumine, l'insuffisance des surfaces pose d'ailleurs, de manière continue, des problèmes qui ne pourront que s'aggraver du fait de l'accroissement des collections : 28 000 volumes par an (production mondiale annuelle : 600 000 titres). En outre, face à l'augmentation des effectifs d'étudiants, la Bibliothèque cantonale et universitaire n'est plus en mesure de mettre à la disposition de ses utilisateurs un nombre suffisant de places de travail (actuellement 120 places pour 4300 étudiants).

Le transfert à Dorigny n'entraînera pas le fractionnement de la Bibliothèque cantonale et universitaire en deux institutions autonomes. Une gestion centrale sera maintenue car l'automatisation des bibliothèques apporte une réponse aux problèmes posés par le transfert de la Bibliothèque universitaire à Dorigny d'une part et le maintien de la Bibliothèque cantonale au Palais de Rumine d'autre part. Le crédit total de 1 750 000 francs accordé par le Grand Conseil et dont la moitié a été assumée par la Confédération a permis de mettre sur pied le système SIBIL (Système intégré pour les bibliothèques universitaires de Lausanne), l'un des plus complets d'Europe. Conformément au vœu émis par le Département fédéral de l'intérieur, le système est à disposition des autres bibliothèques suisses. Il a déjà été repris par la Bibliothèque cantonale de Saint-Gall et le sera vraisemblablement par d'autres bibliothèques encore.

Sur le plan suisse, la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne occupe le dernier rang parmi les sept grandes bibliothèques universitaires

pour le nombre de volumes, le nombre des places de lecteurs et l'étendue de ses magasins. Par contre, elle est au quatrième rang pour le nombre des volumes prêtés et au troisième rang pour l'indice de croissance, ce qui doit lui permettre de rattraper son retard.

Au cours des vingt dernières années, toutes les bibliothèques universitaires suisses ont été dotées de surfaces nouvelles, allant jusqu'à doubler leur capacité.

Organisme vivant, la bibliothèque se développe de manière constante dans ses trois secteurs (administratif, technique, public) ; ses collections s'étendent à un rythme qui s'accélère chaque année ; le nombre de ses utilisateurs et l'éventail des services rendus tendent également à augmenter. La norme de croissance des bibliothèques, reposant sur près de deux siècles d'observation, correspond à un doublement tous les trente ans. Le bâtiment de Dorigny est, par conséquent dans son utilisation complète, conçu pour une durée d'une trentaine d'années au moins. Une extension des trois secteurs mentionnés ci-dessus est possible à Dorigy et assurera une durée de vie largement supérieure.

Les surfaces ont été calculées dans la perspective d'un accroissement constant des collections et de leur utilisation, en tenant compte des éléments suivants :

- état actuel des collections de la Bibliothèque cantonale et universitaire et des bibliothèques des Facultés des sciences humaines qui y seront incluses,
- accroissement annuel des collections (Bibliothèque universitaire et bibliothèques des Facultés des sciences humaines),
- effectif des utilisateurs prévus pour Dorigy : 5300,
- adjonction à la bibliothèque traditionnelle d'organes chargés de mettre les moyens audio-visuels adéquats à la disposition des utilisateurs.

L'une des modifications essentielles qui seront apportées à l'organisation de la bibliothèque concerne le *libre-accès*. Pour diminuer le temps de la recherche par le personnel dans les magasins fermés et afin de faciliter le travail des lecteurs, il est prévu une large zone de libre-accès pouvant compter plus de 200 000 volumes. Cette surface où les livres seront répartis par matières servira en même temps de salle de lecture, les étagères alternant avec les places de travail. Le bon fonctionnement du libre-accès nécessite la mise en place de plusieurs bureaux de renseignements occupés par un personnel qualifié. En outre, un système de contrôle électromagnétique sera installé de manière à lutter contre le vol des ouvrages. Un tel système est indispensable si l'on veut préserver l'intégrité des collections. La plus grande partie des ouvrages du libre-accès pourront être empruntés et emportés comme les livres conservés en magasins fermés.

Le programme du bâtiment est basé sur les besoins à long terme, comme il est normal pour un instrument de travail de cette nature pour lequel il faut prévoir, dès le début, des réserves de surfaces. A court et moyen termes elles offrent des possibilités d'utilisation intéressantes qui seront développées au chapitre 2.

1.3.2. Restaurants, réfectoires et cafétérias

Les enseignants, les chercheurs, les étudiants et le personnel administratif et technique qui travaillent à Dorigny ont besoin de trouver dans l'enceinte de la Cité universitaire des locaux où se restaurer, se rencontrer et se détendre entre les heures de cours et pendant la pause de midi. L'éloignement relatif de Lausanne et des restaurants ou cafés des communes voisines de la Cité universitaire rendent cet équipement social indispensable. Une bonne expérience dans ce domaine a été faite avec la cantine — ancien réfectoire des ouvriers — aménagée lors de la mise en service du Collège propédeutique et avec la cafétéria de ce bâtiment. Il est apparu qu'outre leur fonction purement alimentaire, ces cantine et cafétéria remplissent un rôle important de relations sociales et de rencontres interdisciplinaires. Il ne faut pas oublier par ailleurs que l'actuelle cantine — provisoire depuis 1969 — arrive à bout de course et qu'elle disparaîtra dès que les restaurants des locaux communs seront mis en service.

Le programme des cafés, réfectoires et restaurants a été établi sur la base d'une recherche faite par un bureau spécialisé dans l'étude des problèmes de restauration collective et sur une prévision du mouvement des étudiants et enseignants jusqu'en 1990.

Les études prospectives prévoient une population de 2600 personnes (2400 étudiants, 200 enseignants et membres du personnel) à Dorigny à fin 1977, avec la mise en service de la première étape du bâtiment des Facultés des sciences humaines. Pour elles, les besoins seront satisfaits par le réfectoire et la cafétéria du bâtiment lui-même ainsi que par l'actuelle cantine, pendant quelques années.

En 1982, date de l'achèvement des locaux communs, l'effectif passera à 3500 environ et à 5300 en 1990-1995, années où devrait s'achever l'opération du transfert de l'Université de Lausanne — sans sa Faculté de médecine — à Dorigny.

Les surfaces des réfectoires et cafétérias ont été calculées en fonction de cette progression. Elles offriront un total de 0,8 mètre carré par étudiant réparti dans des établissements de caractères différents allant du café à la pizzeria. Il apparaît immédiatement que ces surfaces ne seront pas totalement occupées dès 1982 pour leur destination de restaurants. Une réserve de place importante existe donc là pour quelques années, et il va sans dire qu'elle sera utilisée dès la remise des locaux à l'Université, comme on le verra dans le chapitre 2.

L'exploitation des cafétérias et réfectoires sera contrôlée par le comité directeur du Foyer-restaurant universitaire qui exerce déjà cette fonction pour les installations existant en ville de Lausanne et à Dorigny.

1.3.3. Rectorat et administration

Le centre de gravité de l'Université se trouvant désormais à Dorigny avec la venue des étudiants qui occupent la première partie du bâtiment des sciences humaines, il est nécessaire que le rectorat et l'administration générale de l'Université s'y installent le plus rapidement possible afin de se trouver près des préoccupations de l'ensemble du corps universitaire.

C'est au centre de l'Université nouvelle de Lausanne-Dorigny que sera situé le bâtiment abritant le rectorat, la direction administrative et leurs services, entre la zone des sciences exactes et celle des sciences humaines. On y trouvera des bureaux, le service social de l'Université, celui de l'orientation, le service de presse et les aumôneries protestante et catholique avec un lieu de méditation et de prière.

Le programme de ce bâtiment a été fait en étroite collaboration entre le BUD et les délégués du rectorat et de la direction de l'Université.

Un service d'exploitation sera adjoint à l'actuelle direction administrative dès que le développement de Dorigny le rendra nécessaire.

Il est en effet évident que les dimensions de l'Université de Lausanne-Dorigny, le volume de ses bâtiments et la complexité de leurs installations technique, l'étendue de ses zones vertes et de son réseau de routes et de chemins rendent indispensable la création d'un service capable d'assurer l'entretien de l'ensemble et d'intervenir rapidement en cas de besoin. Jusqu'à ce moment, c'est le Bureau de construction de l'Université (BUD) qui continuera d'assumer cette fonction d'entretien et de surveillance.

1.3.4. Aula

Toute université a besoin d'un lieu où tenir ses cérémonies et ses festivités, où aussi se rencontrent le corps universitaire et la Cité. Elle y prend conscience de son unité et elle y réaffirme les liens qui l'unissent aux autres corps sociaux. Mais en outre, pour toute ville universitaire et pour sa région, l'aula offre des possibilités très grandes d'accueil de manifestations culturelles et artistiques telles que conférences, congrès, concerts. Il suffit de penser à l'apport que représentent dans cette perspective l'aula du Palais de Rumine à Lausanne et, plus encore, celle de l'EPFL qui ne suffit pas à répondre aux demandes dont elle est l'objet.

Dans le projet qui est soumis à l'appréciation du Grand Conseil, l'aula a donc sa place. Elle est conçue comme une salle d'un millier de places, polyvalente, pouvant selon les besoins offrir ses installations aux célébrations

proprement universitaires, mais aussi à des activités culturelles et scientifiques très diverses nécessaires au rayonnement d'une université moderne. Elle comprendra des annexes sous forme de salles pour les séances du Sénat de l'Université et les différentes commissions universitaires.

L'aula fait donc obligatoirement partie du programme des locaux communs et elle doit être architecturalement conçue en même temps que les autres éléments de cet ensemble central de Dorigny qui ne saurait être fragmenté. Toutefois, sa réalisation doit être différée au profit de constructions destinées à satisfaire des besoins prioritaires de l'Université.

Au surplus, l'EPFL a manifesté son intérêt pour l'utilisation de l'aula dont il s'agirait encore de préciser les affectations.

2. Utilisation des bâtiments

La politique constamment suivie depuis le début de l'opération Dorigny est de construire des bâtiments selon un programme des besoins calculés sur dix ans — à plus long terme pour la bibliothèque universitaire — mais de les occuper totalement dès leur mise en service. Cette façon de faire satisfait les besoins de place les plus urgents de l'Université et permet un étalement des investissements.

Le Collège propédeutique, pour prendre un premier exemple, accueille les travaux pratiques du deuxième cycle de la chimie et une partie des mathématiques en même temps que les deux premières années des sciences et la première année de la médecine à qui le bâtiment est finalement destiné.

Le bâtiment des Facultés des sciences humaines, dans sa première étape, donne place aux sections de géographie, d'anglais et d'allemand de la Faculté des lettres et à toute l'Ecole de français moderne en attendant que la deuxième étape soit réalisée.

Cette même politique sera appliquée aux bâtiments qui vont être construits pour la Bibliothèque universitaire centrale et les locaux communs et qui accueilleront donc des utilisateurs temporaires.

Comme on l'a vu, la bibliothèque centrale est conçue pour une durée d'au moins trente ans et il y aura inévitablement des surfaces disponibles au moment de sa mise en service. Il en ira de même des réfectoires dont la pleine capacité ne sera nécessaire qu'environ huit ans après leur mise en service, c'est-à-dire vers 1990. Des aménagements intérieurs simples rendront ces surfaces utilisables pour l'enseignement et la recherche dans le domaine des sciences humaines qui ont besoin de salles de séminaires et de bureaux pour les professeurs, assistants et chercheurs. La demande d'auditoires sera satisfaite par les installations du bâtiment des Facultés des sciences humaines et du Collège propédeutique qui sont proches.

Pour la bibliothèque, les surfaces utiles disponibles au début — pour une période relativement longue — représentent 1025 mètres carrés. Elles se répartissent sur les deux étages du bâtiment, à l'ouest, avec, en outre, des surfaces importantes en sous-sol pour les archives.

Quant aux restaurants, le projet complet offre 0,8 mètre carré par étudiant réparti dans des réfectoires et des cafétérias. La capacité offerte correspond aux besoins de la population universitaire de 1990-1995, c'est-à-dire 5300 personnes (4600 étudiants et 700 enseignants et membres du personnel), effectif qui sera atteint lorsque toute l'Université — sans la médecine — aura été transférée à Dorigny. Mais en 1982, lors de la mise en service des bâtiments de la zone des locaux communs, la population de Dorigny sera de 3500 personnes (3000 étudiants et 500 enseignants et membres du personnel). On trouve là 1300 mètres carrés disponibles qui, ajoutés aux 1025 mètres carrés de la bibliothèque, font 2325 mètres carrés de surface utile, temporairement suffisants pour environ 500 étudiants.

Les possibilités qu'ouvre cette réserve de places sont intéressantes. En effet, s'il est des facultés qui plus que d'autres ont besoin des livres et doivent être proches d'eux, c'est sans aucun doute celles des sciences humaines. Le plan directeur de Dorigny prévoit bien, immédiatement après le transfert de la Bibliothèque universitaire, la construction de la deuxième étape du bâtiment des Facultés des sciences humaines. Mais cela créerait, en particulier pour la Faculté des lettres, une séparation d'au moins deux ans entre les principaux consommateurs de livres et la bibliothèque, perspective que chacun considérerait avec quelque appréhension et qu'il s'agit d'éviter.

La réalisation du programme complet de la zone des locaux communs, grâce aux réserves de places qu'il offre, apporte la solution du problème à des conditions satisfaisantes sur le plan de l'enseignement et de la recherche et très avantageuses sur celui des finances. Elle permet de mettre fin à court terme à la division de la Faculté des lettres dont trois sections — celles d'anglais, d'allemand et de géographie — font déjà la navette entre la Cité et Dorigny et elle stabilise toute la faculté autour de la bibliothèque sans laquelle elle ne peut vivre et travailler normalement.

L'installation temporaire d'étudiants des sciences humaines dans les bâtiments de la zone centrale de Dorigny présente encore un avantage important, sur le plan financier, cette fois. Au lieu de devoir passer très vite à la construction de la deuxième étape du bâtiment des facultés des sciences humaines, opération d'un coût d'environ 30 millions de francs, il devient possible de temporiser de ce côté et de satisfaire des besoins plus urgents. En effet, la Faculté des lettres étant installée — et dans des conditions satisfaisantes — ne restent plus à transférer à Dorigny, dans les sciences humaines, que la théologie et les sciences sociales et politiques. Or, la théologie, faculté aux effectifs restreints, aura de quoi s'étendre s'il

le fallait dans les locaux libérés à la Cité et l'Ecole des sciences sociales et politiques a été récemment convenablement logée, à l'avenue Vinet notamment. Elles peuvent donc attendre sans grands inconvénients que la Faculté des lettres soit obligée d'évacuer ses salles de cours et de séminaires des locaux communs pour la rejoindre dans la deuxième étape du bâtiment des Facultés des sciences humaines qui, alors seulement, sera réalisé.

La solution qui vient d'être proposée est d'autant plus intéressante qu'il est notoire que la section de biologie travaille actuellement dans des conditions de sécurité qu'on ne saurait tolérer longtemps encore et qu'elle manque cruellement de place. Or son transfert dans des locaux provisoires n'est pas réalisable pour des raisons techniques et financières bien compréhensibles.

En retardant la construction de la deuxième étape des sciences humaines, la réalisation du bâtiment de la biologie devient possible dans un délai plus court.

3. Calendrier des travaux

En tenant compte de la capacité financière du canton au cours des prochaines années et des contributions fédérales, il est prévu de mettre les bâtiments de la zone des locaux communs à la disposition de l'Université à la fin de 1981 - début 1982. Ce calendrier est fondé sur un investissement annuel moyen de 11,5 à 12 millions de francs.

4. Montant de l'investissement

4.1. Surfaces, volumes et coûts

Les coûts de la construction, de l'équipement des bâtiments en mobilier et appareils, de l'infrastructure reposent sur des devis établis avec précision. Ils apparaissent dans le tableau ci-dessous, en même temps que les surfaces et volumes des différents éléments des locaux communs.

	M ² S. utile	M ² S. brute	M ³	Mio Fr.
Bibliothèque	12 525	15 200	68 400	26,0
Restaurants	2 470	3 630	18 100	6,3
Sciences humaines (environ 500 étudiants)	2 325	2 870	13 800	4,7
Administration	2 275	3 470	14 100	4,8
		25 170	114 400	41,8
Infrastructures et extérieurs				7,1
Total construction et mobilier				48,9

	Report	Mio Fr.
Inventaires :		48,9
Bibliothèque	7,8	} Total inventaires 8,9
Restaurants	0,5	
Administration	0,1	
Sciences humaines	0,5	
Total général		57,8

Selon ces chiffres, le coût unitaire du mètre cube de construction revient aux valeurs suivantes :

Bibliothèque universitaire centrale	(avec mobilier)	Fr. 380.—
Restaurants et cafétérias	(avec mobilier)	Fr. 350.—
Administration générale	(avec mobilier)	Fr. 340.—
Sciences humaines	(avec mobilier)	Fr. 340.—

4.2. Comparaison avec les coûts des autres constructions de Dorigny

	Collège propédeutique	Bâtiment sciences physiques	Bâtiment sciences humaines 1re étape	Bibliothèque Restaurants Adm. générale
a) Coût des bâtiments avec mobilier, sans infrastructures (indice 161,7) Valeur 1977 (millions de francs)	36,2	19,9	35,5	41,8
b) Coût des infrastructures Valeur 1977 (millions de francs)	4,4	2,5	7,8	7,1
c) Inventaires Valeur 1977 (millions de francs)	4,0	4,5	2,7	8,9
d) Mètres cubes SIA M ³ Prix au mètre cube (a : d) Fr.	121 000 299.—	53 600 371.—	110 000 323.—	114 400 365.—
e) Mètres carrés de surf. brute M ² Prix au mètre carré de plancher (a : e) Fr.	23 500 1 540.—	10 500 1 895.—	25 900 1 370.—	25 170 1 661.—

A titre de comparaison, il est intéressant de rappeler que le rapport de la Commission d'experts pour l'étude d'une aide universitaire (Rapport Labhardt 1964, page 109) estimait le prix au mètre cube de construction pour des ins-

tallations centrales avec climatisation partielle à totale de 250 à 310 francs le mètre cube.

L'indice du coût de la construction se situait le 1^{er} octobre 1964 à 94,9, le 1^{er} avril 1977 il a progressé à 161,7. Les prix indiqués se situeraient aujourd'hui à environ 426 à 528 francs le mètre cube. Le coût proposé n'atteint de loin pas ces montants.

5. Financement

5.1. Financement de l'ouvrage

La procédure préliminaire pour l'obtention d'une subvention a été introduite auprès de la Conférence universitaire suisse. La loi fédérale de 1968 sur l'aide aux universités prévoit un taux de subvention de 48 % calculé sur le montant total de l'investissement, diminué des taxes et contributions telles que permis de construire ou taxes de raccordement aux canalisations diverses. Ces taxes ont été évaluées à 1 million de francs de sorte que l'investissement pouvant bénéficier d'une subvention est de 56,8 millions de francs.

Le financement de la construction des locaux communs sera ainsi assuré de la façon suivante, sous réserve de l'octroi de la subvention fédérale :

	Vaud (en millions de francs)	Confédération Aide aux universités (en millions de francs)
Construction et équipement de la Bibliothèque universitaire centrale, des restaurants, de l'administration générale et de l'aula : 57,8 millions de francs.		
Taxes à la charge du canton	1,00	
Montant donnant droit à subvention : 56,8 millions de francs.		
Part du canton (52 % de 56,8)	29,54	
Part de la Confédération (48 % de 56,8) . .		27,26
Total	30,54	27,26
57,8 millions de francs		

5.2. Participation du canton

La participation du canton de Vaud au financement de cet ouvrage est influencée par le transfert d'une somme de 7,1 millions de francs provenant d'une subvention fédérale supplémentaire accordée pour la construction de la première étape du bâtiment des sciences humaines.

En effet, en vertu du décret du Grand Conseil du 26 février 1975, le crédit cantonal accordé pour cet investissement s'élevait à 25,3 millions de francs. La Confédération, pour sa part, y contribuait pour 22,8 millions de francs.

Par l'application d'une disposition de la loi fédérale sur l'aide aux universités (art. 24 ter, lit. a), la Confédération a augmenté sa participation de 7,1 millions de francs.

Le Conseil d'Etat, par souci de simplification, propose de faire bénéficier la réalisation de la zone des locaux communs de cet apport supplémentaire destiné aux constructions universitaires, au lieu de le porter en amortissement du décret du 26 février 1975. Le crédit demandé au Grand Conseil s'élève à 30,54 millions de francs et sera financé de la manière suivante : 23,44 millions de francs sur le compte des dépenses d'investissements et amorti en vingt-cinq ans et 7,1 millions de francs par transfert du disponible.

Le Conseil d'Etat utilisera ce crédit en fonction des tranches de crédit annuelles fixées selon les possibilités financières du canton.

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après :

Projet de décret

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD,

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat,

d é c r è t e :

Article premier. — Un crédit de 30 540 000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour la construction de la Bibliothèque universitaire centrale, des restaurants et de l'administration générale de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny.

Art. 2. — Ce montant sera financé comme il suit :

- a) par un prélèvement de 23 440 000 francs, amorti en vingt-cinq ans, sur le compte des « Dépenses d'investissements » ;
- b) par un transfert de 7 100 000 francs du solde disponible du décret du Grand Conseil, du 26 février 1975, accordant un crédit pour la construction de la première étape des Facultés des sciences humaines de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny.

Art. 3. — Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 27, chiffre 2, de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, etc.

Ainsi délibéré et adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 16 septembre 1977.

Le président :
M.-H. Ravussin.

Le vice-chancelier :
R. Bovard.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

1. Solde à amortir au 31 décembre 1978

a) Solde au 31 décembre 1977 selon budget 1977 . . .	Fr. 1 076 492 600.—
b) Crédits votés en 1977	» 33 643 700.—
c) Demandes en cours	» 103 516 000.—
d) Présent crédit	» 23 440 000.—
	<hr/>
	Fr. 1 237 092 300.—

2. Charges d'amortissement pour le budget 1979

a) Amortissements inscrits au budget 1977	Fr. 71 575 100.—
b) Déduction des amortissements inscrits au budget 1977 relatifs à des crédits entièrement amortis à fin 1977	» 2 123 800.—
	<hr/>
	Fr. 69 451 300.—
c) Crédits votés en 1977	» 1 987 500.—
d) Demandes en cours	» 4 153 500.—
e) Présent crédit	» 937 600.—
	<hr/>
	Fr. 76 529 900.—



